

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Avril 2021

95x21

RETRAIT DÉLIBÉRATION N°206x12 **ZAC CITE HAUTE EN PROVENCE**

Par délibération n°206x12 en date du 28 juin 2012, le Conseil Municipal a approuvé la procédure de suppression de la Zone d'Aménagement Conterté (ZAC) La Cité Haute en Provence.

Cette délibération autorisait Le Maire ou le premier adjoint à signer tout acte relatif à la rétrocession des équipements publics portant sur les parcelles cadastrées CX 334 – 487 et CY 334.

Or, l'énumération des parcelles concernées par la réalisation des équipements est incomplète.

Il est à noter qu'aucune démarche n'ayant été engagée depuis l'approbation de la délibération pour procéder à la suppression de la ZAC, celle-ci n'a donc pas été suivie d'effet.

Il est par conséquent nécessaire de retirer la délibération n°206x12 du 28 juin 2012 puisqu'elle ne permet pas d'engager la cession de l'ensemble des équipements publics.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de retirer la délibération n°206x12 du 28 juin 2012.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 Avril 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI